

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 4 juillet 2016 à 19 h 30

«Tous nos rêves peuvent devenir réalité si nous avons le courage de les poursuivre.»

Walt Disney

N° 2306

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30**.

Présences : Sièges N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 5 : Daniel Dodier

Absences : Sièges N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

D'ajouter le point 6.6.4 Mesure disciplinaire à un employé et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

**ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Du lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Infotech – Offre contrat de service quatre (4) ans
 - 6.1.2 Autorisation de destruction de documents
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Octroi de contrat – Bornes d'adresses civiques
 - 6.2.2 Subvention au Fonds vert des municipalités
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Système d'alarme de l'hôtel de ville
 - 6.4.2 Rénovation de l'entrée de l'hôtel de ville
 - 6.4.3 Registre de la présence d'amiante
 - 6.4.4 Caractérisation de la présence d'amiante et de moisissures à l'hôtel de ville
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Subvention pour mise à jour de la politique municipale
 - 6.5.2 Demande d'aide financière : Nouveaux Horizons pour les aînés
 - 6.5.3 Aide financière pour les Services d'activités estivales

- 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Modification à la politique relative aux frais de déplacement et séjours
 - 6.6.2 Projet de politique sur le harcèlement psychologique
 - 6.6.3 Projet de politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous
- 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Prolongation de la date de livraison du camion-citerne
 - 6.7.2 Achat de deux (2) appareils respiratoires
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Réception provisoire des ouvrages – Développement Havre champêtre – phase 3
 - 6.8.2 Octroi de contrat : Mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux
 - 6.8.3 Appel d'offres – Demande au PIIRL
 - 6.8.4 Achat d'une parcelle de terrain rue Jetté
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation au 30 juin 2016
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
 - 8.3 Liste des comptes à payer
- 9. Autres sujets
 - 9.1 Comptes finaux développement Les sommets du village, phase 1
- 10. Avis de motion
- 11. Règlements
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-172

D'adopter le procès-verbal du 6 juin 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2016.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Monsieur Pierre Chouinard demande une rencontre de planification pour l'installation du monument commémoratif. La directrice générale fera le suivi.

Des résidents de la rue de l'Observatoire s'informent sur la suite d'une signalisation interdisant les poids lourds sur leur rue.

Il est mentionné que le fossé sur cette même rue ne s'écoule pas.

Un résident demande à ce que les employés qui procède au nettoyage des fossés remettent les entrées charretières en leur état lorsqu'ils ont à l'utiliser avec la machinerie.

Un suivi sera fait pour tous ces points.

5. Demandes écrites ou verbales

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Infotech – Offre contrat de service quatre (4) ans

ATTENDU QUE Infotech fournit à la municipalité le contrat de service et de licences du système de comptabilité municipale;

ATTENDU QUE Infotech offre un renouvellement sans augmentation à la condition de signer pour quatre (4) ans avec renouvellement automatique pour le même terme;

ATTENDU QUE l'augmentation normale est d'environ 2% par année, ce qui représente des sommes minimes;

ATTENDU QUE chaque année de nouveaux produits sont offerts sur le marché;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE ne pas accepter l'offre et de continuer à prendre le contrat avec renouvellement annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.2 Autorisation de destruction de documents

ATTENDU QUE conformément à la loi, la municipalité doit détruire certains documents en application de son calendrier de conservation;

ATTENDU QUE l'archiviste Michel Hamel, de la firme HB archivistes, mandatée par la municipalité, a préparé la liste des documents pour destruction le 16 juin 2016 en application du calendrier de conservation;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

D'autoriser la destruction des documents tels que répertoriés à la liste de destruction préparée par Michel Hamel, archiviste, le 16 juin 2016, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante (Annexe A);

DE procéder à la destruction par une compagnie habilitée à le faire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Octroi de contrat – Bornes d'adresses civiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a demandé une soumission pour les plaquettes d'adresses civique (de type 9-1-1) et de poteaux auprès de cinq (5) entreprises spécialisées ;

ATTENDU QUE la municipalité avait choisi un modèle de plaquettes elliptiques en aluminium de forme champêtre avec poteau;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas pour l'ensemble plaquette et poteau est Signalisation Lévis;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

QUE la Municipalité de Stoke octroie le contrat à la compagnie Signalisation Lévis jusqu'à concurrence d'un montant de dix mille six cent soixante-quinze dollars (10 675 \$) avant taxes pour 350 plaques 911 aluminium recto-verso et poteaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2.2 Subvention au Fonds vert des municipalités

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke entreprend une démarche d'intégration du développement durable dans sa stratégie de décisions et plans d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire mettre certaines décisions en actions dès l'automne 2016 ;

ATTENDU QU'il existe un programme de soutien pour ce faire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

DE faire une demande de soutien au Fonds municipal vert pour la mise en œuvre d'une stratégie en développement durable et son plan d'action;

Rés. 2016-173

Rés. 2016-174

Rés. 2016-175

Rés. 2016-176

DE mandater la directrice générale et la firme Addere à produire cette demande et d'en faire le suivi et la reddition de compte;

DE mandater la directrice générale pour piloter le projet de stratégie en développement durable et son plan d'action;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Système d'alarme de l'hôtel de ville*

ATTENDU QUE le contrat avec les Entreprises Roger Boisvert pour relié le système d'alarme avec l'entreprise est échu depuis plusieurs mois pour le service au bureau municipal;

ATTENDU QUE ce service est requis pour la sécurité de nos locaux;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE rétablir le service au coût de 160 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.2 *Rénovation de l'entrée de l'hôtel de ville*

ATTENDU QU'une somme a été réservée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 pour l'amélioration des infrastructures immobilières de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entrée de l'hôtel de ville présente plusieurs problèmes de conformité avec la RBQ en plus de ne pas être conviviale et attrayante;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE mandater la firme Architech Design pour faire un relevé du bâtiment et faire des plans préliminaires de rénovation de l'entrée de l'hôtel de ville pour un montant n'excédant pas 4 700 \$ avant taxes. Cette somme provenant à même la subvention TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.3 *Registre de la présence d'amiante*

ATTENDU QU'un registre identifiant dans les bâtiments municipaux construits avant 1999 la présence ou l'absence d'amiante est obligatoire et doit être tenu à jour;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées auprès de deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE mandater la firme EXP à établir ce registre pour la somme de 950 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4.4 *Caractérisation de la présence d'amiante et de moisissures à l'hôtel de ville*

ATTENDU QUE des travaux sont envisagés à l'hôtel de ville et que la caractérisation pour la présence de l'amiante est obligatoire avant d'entreprendre tous travaux de construction sur un bâtiment municipal construit avant 1999;

ATTENDU QU'un dégât d'eau a déjà été constaté au sous-sol et qu'il y a possibilité de présence de moisissure;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-177

Rés. 2016-178

Rés. 2016-179

Rés. 2016-180

DE mandater la firme EXP à procéder à une caractérisation plus exhaustive et à des tests d'air pour vérifier la présence ou l'absence de moisissures au sous-sol de l'hôtel de ville pour un coût maximal de 1 500 \$ avant taxes somme prise à même la subvention TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *Subvention pour mise à jour de la politique familiale municipale*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a adopté une politique familiale en 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire faire une mise à jour de sa politique familiale et son plan d'action;

ATTENDU QU'il existe un programme de soutien pour ce faire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-181

DE faire une demande de soutien au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 pour la mise à jour de sa politique familiale et son plan d'action;

DE mandater la directrice générale à produire cette demande et d'en faire le suivi et la reddition de compte;

DE mandate Anny Jasmin, coordonnatrice aux loisirs pour piloter le projet de mise à jour et son plan d'action;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 *Demande d'aide financière : Nouveaux Horizons pour les aînés*

ATTENDU QUE certains organismes communautaires font des demandes de mise à niveau et d'achat d'équipement au Centre communautaire pour répondre à leurs besoins ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite faire ces travaux et achats dans le but d'accommoder sa clientèle;

ATTENDU QU'il existe un programme de soutien pour ce faire;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-182

DE faire une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2016-2017 pour la mise à niveau et l'achat d'équipement au Centre communautaire de Stoke;

DE mandater la directrice générale à produire cette demande et d'en faire le suivi et la reddition de compte;

DE mandater Anny Jasmin, coordonnatrice aux loisirs pour assister la directrice générale dans cette demande;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.3 *Aide financière pour les Services d'activités estivales*

ATTENDU QUE les services d'activités estivales désirent offrir ses services à des enfants ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb ont répondu favorablement à notre demande d'aide financière pour une partie des coûts engendrés;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-183

DE remercier chaleureusement les Chevaliers de Colomb pour leur contribution.

D'ajouter la somme d'un maximum de 200 \$ pour ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Modification à la politique relative aux frais de déplacement et séjours*

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a adopté en août 2013 une politique de remboursement de déplacement et séjour modifiée en mai 2014;

ATTENDU QU'il convient de modifier ladite politique afin de mettre à jour les montants remboursables et les modalités;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'adopter la politique de remboursement de déplacement et séjour tel que présentée annexée (Annexe B) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 *Projet de politique sur le harcèlement psychologique*

Dépôt d'un projet de politique sur le harcèlement psychologique pour adoption lors d'une prochaine séance.

6.6.3 *Projet de politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous.*

Dépôt d'un projet de politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous pour adoption lors d'une prochaine séance.

6.6.4 *Mesure disciplinaire à un employé*

ATTENDU QU'un employé a commis au moins une faute susceptible de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke souhaite faire valoir le Code d'éthique et de déontologie des employés remis à tous les employés;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi pris soin de valider sa décision d'après la Convention collective des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

QUE la mesure disciplinaire de deux (2) jours de suspension sans traitement soit remise à l'employé.

Le vote est demandé 1 vote CONTRE par le conseiller Sylvain Paquin, 3 votes POUR.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Prolongation de la date de livraison du camion-citerne*

ATTENDU QUE la date d'attribution du contrat d'achat du camion-citerne a dû être repoussée du 30 avril au 30 mai pour des raisons administratives;

ATTENDU QU'à titre préventif de ne pas rencontrer la date de livraison du camion-citerne, Maxi Métal nous demande de repousser la date de livraison de dix (10) jours soit au 19 septembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'accepter la demande de Maxi Métal et de repousser la date de livraison au plus tard au 19 septembre 2016.

Rés. 2016-184

Rés. 2016-185

Rés. 2016-186

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.2 *Achat de deux appareils respiratoires*

ATTENDU QUE le service doit acheter deux appareils respiratoires afin de respecter la norme NFPA S515 Art. 9.8.3.1;

ATTENDU QUE Aréo-feu rend disponibles à moindre coût ces appareils;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'acheter deux (2) appareils respiratoires répondant aux normes de l'entreprise Aréo-feu pour la somme de 2 195 \$ chacun (plus taxes) et d'imputer la somme au poste 02-220-00-516 comme prévu au budget;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 *Réception provisoire des ouvrages – Développement Havre champêtre – phase 3*

ATTENDU QUE La Municipalité de Stoke a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages pour le Développement Havre champêtre – phase 3 signé par un ingénieur de la firme mandatée pour faire le suivi des travaux;

ATTENDU QUE celui-ci est accompagné d'une liste de déficiences dont au moins une est qualifiée majeure;

ATTENDU QUE des déficiences de la phase 2 n'ont toujours pas été complétées;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE ne pas accorder le certificat tant qu'une ou des déficiences majeures n'ont pas été réparées. Si des travaux sont entamés et qu'aucune déficience majeure n'est relevée par la firme de surveillance des travaux, le certificat pourra être émis pour la réception provisoire des travaux ;

DE ne pas émettre de permis de construction ou autres tant que le certificat n'aura pas été approuvé par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 *Octroi de contrat : Mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux*

ATTENDU QUE nos équipements requièrent une mise à niveaux pour répondre aux différentes exigences des différents organismes régissant l'eau potable et les eaux usées;

ATTENDU QUE cette dépense est admissible dans la programmation de travaux de priorité de la TECQ;

ATTENDU QUE des invitations écrites ont été envoyées à deux (2) fournisseurs qui offrent ce service;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'accepter la proposition la plus basse, soit celle d'Aquatech pour la somme de 15 500 \$ plus les taxes et d'y ajouter les options d'ajout de deux sondes et un capteur de pression pour 4 250 \$ plus les taxes ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acceptation de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2016-187

Rés. 2016-188

Rés. 2016-189

6.8.3 Appel d'offres – Demande au PIIRL

ATTENDU QUE le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la Municipalité de Stoke a été soumis pour approbation par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE l'approbation de ce plan pourrait ouvrir la possibilité à de l'aide financière de la part du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la formule de premier arrivé, premier servi dans les limites des sommes allouées prévaut et que la demande doit être présentée aussitôt l'approbation obtenue;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE lancer un appel d'offre auprès d'au moins trois (3) fournisseurs pour l'élaboration de la demande d'aide financière au PIIRL ;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme et sous approbation de la direction générale le mandat de préparer la demande d'aide financière au PIIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4 Achat d'une parcelle de terrain rue Jetté

ATTENDU QU'une partie de la rue Jetté se retrouve sur une parcelle de terrain appartenant à un propriétaire autre que la municipalité;

ATTENDU QUE ce propriétaire souhaite subdiviser son lot et vendre le terrain dont une parcelle est utilisée par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit régulariser la situation pour que le propriétaire puisse vendre ledit terrain libre de servitudes;

ATTENDU QUE les autres options pouvant régulariser la situation sont plus onéreuse;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'acquérir la parcelle de terrain pour la somme de 1 920 \$ représentant les frais de lotissement demandés au propriétaire et de payer les frais d'arpentage et de notaire reliés à la transaction lesquels s'élèvent à 993 \$ pour un total de 2 913 \$.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte d'achat et tout document relié avec cette transaction.

Le vote est demandé 1 vote CONTRE, 3 votes POUR.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux conseillers qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation au 30 juin 2016

Dépôt par la secrétaire-trésorière de l'état prévisionnel au 30 juin.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

8.3 Liste des comptes à payer

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 107 697,20 \$.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-190

Rés. 2016-191

Rés. 2016-192

D'accepter la liste des comptes à payer et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Comptes finaux développement Les sommets du village, phase 1

ATTENDU QUE la phase 1 est terminée et que les ouvrages d'infrastructures ont été acceptés par la municipalité;

ATTENDU QUE des travaux d'irrigation et canalisation d'une partie du Parc 3R ont été effectués par le promoteur pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QUE certains coûts d'étude des réseaux d'infrastructures ont été payés par la municipalité en lien avec le développement Les Sommets du village;

ATTENDU QUE la préparation des plans et devis pour des travaux sur le réseau pluvial a été payée par le promoteur;

ATTENDU QUE les travaux ont été annulés suite aux recommandations de l'ingénieur;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE mandater la directrice générale à négocier l'entente avec le promoteur ;

DE rembourser la somme due au promoteur et que le montant soit pris à même le Fonds pour fin de parc puisque les travaux effectués sont reliés à l'infrastructure du Parc 3R;

DE faire rapport aux conseillers de l'issue de la négociation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

11. Règlements

12. Invitations

13. Varia

14. Période de questions

On demande des éclaircissements sur la pose des bornes d'adresses civiques.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

Rés. 2016-194

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer Sara Line Laroche
Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Luc Cayer
Maire*